

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

publié le 03/04/26

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-021

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 27 MARS à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance d'installation et pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, en séance publique, à l'Espace des Arts, sous la Présidence Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 23 mars 2026.

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AUX CONSEILS D'ECOLES

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO - Mme Annick DUCARRE - Mme Cécile CRISTOL - M. Jean-Marc ILLICH - Mme Isabelle ROGER - Mme Valérie CAMPENS - M. Christian GARNIER - Mme Chantal JOVER - M. Ruddy GUIGGIA - Mme Isabelle LENOIR - M. Bernard LEJEUNE - Mme Chantal ROUZIER - M. Gaëtan SWINNEN - Mme Mylène SORIANO - Mme Valérie RIALLAND - M. Elian DEVESA - Mme Céline PRATI - M. Thierry MIMOUNI - Mme Dominique ROLLAND – M. Gabriel LADOUCE - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. Thomas MICHEL à Christian GARNIER – Mme Martine CABOT à Mme Valérie RIALLAND

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

M. STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Le décret n° 2019-918 du 30 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, dispose que le Conseil d'Ecole, institué dans chaque école, est composé notamment de deux élus :

- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Etant entendu qu'il convient de nommer un membre pour chaque école, et qu'un même élu peut siéger dans plusieurs écoles, il est demandé à l'Assemblée de procéder à la désignation de délégués pour les 5 établissements publics et privés sous contrat :

- Ecole élémentaire Charles SANDRO
- Ecole maternelle Charles SANDRO
- Ecole élémentaire Marcel PAGNOL
- Ecole maternelle Marcel PAGNOL
- Ecole privée Sainte Bernadette

26-DCM-DGS-021

Le vote peut avoir lieu à mains levées si l'assemblée le décide à l'unanimité.

Monsieur STASSINOS propose les candidatures de Graziella PIRAS et Valérie CAMPENS.

Mme RIALLAND propose les candidatures de Thierry MIMOUNI et Gabriel LADOUCE.

- Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

Résultats des votes :

Liste de Mme RIALLAND : 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

Liste de M. STASSINOS : 24 voix

2 élus s'abstiennent : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Mme PIRAS et Mme CAMPENS sont donc désignées pour représenter la commune aux conseils d'écoles.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Ruddy GUIGGIA

Le Maire,

Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.